

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.01.01 Convocation du 16.01.01

Compte rendu affiché 29 Janvier 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,
Objet : "POLITIQUE VILLE" : MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
CHANTIERS JEUNES ANNEE 2001 Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>

en exercice : 29
présents 23
votants 26

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, VEYRIER, GASTREIN, MM. AUROY, DOIZY,
GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET.
Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - M. PIANA par M. CHATUT -
M. DUCRET par M. GONDELAUD.

Absents excusés : MM. MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

~~~~~

Monsieur l'Adjoint délégué indique que des "chantiers jeunes" sont prévus, tout au long de l'année 2001, lors des vacances scolaires pour des adolescents de 16 à 19 ans, dans le cadre d'une recherche d'autofinancement de projets loisirs.

Trois périodes de chantier sont ainsi programmées :

↳ **Vacances de février :**

du 5 au 9 Février *et* du 12 au 16 février 2001, *soit 14 jeunes.*

↳ **Vacances de Pâques :**

du 2 au 6 Avril *et* du 9 au 13 avril 2001, *soit 14 jeunes.*

↳ **Vacances d'Eté :**

du 2 au 27 Juillet (3 semaines), *soit 21 jeunes.*

Ces chantiers permettront de repeindre les halls et paliers d'immeubles sur l'Echo et l'Aventurière.

L'OPAC du Rhône prendra en charge le matériel et la gratification des jeunes (135 F/jour) qui sera versée, via l'association intermédiaire *ADN Services*.

Il explique que la commune est invitée à prendre en charge le salaire de l'encadrant qui sera employé par la Mairie pour la durée du chantier. Il indique que la commune demande une subvention au taux le plus élevé à l'Etat (Cellule départementale V.V.V.) pour le poste de l'encadrant et pour l'ensemble de l'année.

Il présente le budget prévisionnel des chantiers jeunes pour l'année 2001 qui est le suivant :

↳

| <b>Dépenses</b>              |                | <b>Recettes</b>         |                |
|------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| <i>Matériel</i>              | 39 000         | <i>Cellule VVV</i>      | 13 000         |
| <i>Encadrant</i>             | 35 000         | <i>Commune Neuville</i> | 22 000         |
| <i>Gratification jeunes</i>  | 28 000         | <i>OPAC</i>             | 68 000         |
| <i>Frais gestion/ divers</i> | 1 000          |                         |                |
| <b>Total</b>                 | <b>103 000</b> | <b>Total</b>            | <b>103 000</b> |

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Décide de procéder à la mise en place de 3 chantiers jeunes aux dates fixées ci-dessus, et de les financer conformément au budget prévisionnel ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder par contrat au recrutement d'un agent chargé de l'encadrement des jeunes pour les périodes sus-indiquées,
- Dit que la rémunération brute horaire de l'intéressé est fixée à 80 F,
- Précise que la durée quotidienne de travail est fixée à 8 heures,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (Cellule départementale V.V.V.) au taux le plus élevé possible,
- Dit que la dépense, pour la rémunération de l'intervenant, sera prévue au Budget Primitif 2001 à l'article 64131 fonction 422.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Janvier 2001  
 Pour copie conforme,  
 Le MAIRE ,

LE MAIRE  
 Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
 compte tenu - de la transmission en Préfecture le 1<sup>er</sup> Février 2001  
 - de la publication le 2 Février 2001

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 1<sup>er</sup> Février 2001